

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **8/01/2016**

que la convocation du Conseil avait été faite **4/1/2016**

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **8 janvier 2016**

L'an **deux mil seize**

Le **huit janvier** à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, TOITOT Salomé, PERNIN Gérard, MULIN Cyril, FREZARD Denis, COQUARD Cédric**

Etait absent excusé : **M. COQUARD Cédric** (procuration à M. REIGNEY Frédéric

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE : MAITRISE D'OEUVRE – COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 7 juillet 2015

Le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération rédigée le 7 juillet 2015 est incomplète quant à l'intitulé du bureau d'études : **le titulaire du marché est le groupement conjoint Benoit ALLIOT, architecte et s.c. Jean-Marie RENEVRET économiste avec comme mandataire s.c. Jean-Marie RENEVRET.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que le complément du titulaire du marché cité ci-dessus soit notifié par délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire
Frédéric REIGNEY